

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV n°5 du 27 août 2019

Présents: MM. GIVERNET, MATHEY, MOSCATO, RYMPEL, EUVRARD, SOEUR.

COURRIERS

Courriel RC BRESSE SUD du 26/08/2019 :

Pris note.

Courriel SUD FOOT du 26/08/2019

Pris note.

Courriel d'ANTULLY du 26/08/2019

Engagement d'une deuxième équipe en D4.

La commission intègre l'équipe dans le groupe C

Droit : 82 € (engagement tardif)

Courriel de CRECHES du 26/08/2019

Pris note.

Courriel de St REMY du 26/08/2019

Le groupe E étant complet, la commission ne peut accéder à cette demande

Courriel de BEAUREPAIRE du 26/08/2019.

Engagement d'une deuxième équipe en D4.

Droit : 82 € (engagement tardif)

La commission intègre cette équipe dans le groupe E

Courriel de St MARTIN SENOZAN du 26/08/2019

Pris note.

Courriel de GRURY ISSY du 23/08/2019

Engagement d'une deuxième équipe en D4.

Droit : 82 € (engagement tardif)

La commission intègre cette équipe dans le groupe A

Courriel de CHARETTE du 23/08/2019

Le match de lever de rideau se jouera à 12 heures, suite à manque de vestiaire.

Courriel de CHAMPFORGEUIL du 23/08/2019

Demande de changement de groupe

Le groupe E étant complet, la commission ne peut accéder à cette demande.

SPORTIVITE 2018-2019

Départemental 1 :

Poule A : SANVIGNES 2 Points - CHAUFFAILLES 3 Points - CHALON ACF 28 Points - CRECHES 8 Points

Poule B : OUROUX 2 Points - RULLY 2 Points - FC AUTUN 23 Points - ABERGEMENT CUISERY 2 Points - LUX 2 Points

Départemental 2 :

Poule A : VITRY en CHAROLAIS 2 Points - ST VALLIER 4 Points - LES GACHERES 5 Points - BLANZY 4 Points

Poule B : LUX 3 Points

Poule C : CUISEAUX CHAMPAGNAT 4 Points - ST BONNET en B 2 Points - DEMIGNY 2 Points

SENIORS

Composition des groupes D4

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C	GROUPE D	GROUPE E
BOURBON 2	VIRE LUGNY 1	MELLECEY MERCUREY 2	MELLECEY MERCUREY 3	ST BONNET en BRESSE 2
NEUVY 3	LA CHAPELLE 3	GIVRY ST DESERT 2	ST MARTIN en BRESSE 2	ST MARTIN en BRESSE 3
CHASSY 2	MACON FC3	MARMAGNE 2	VERDUN 2	MERVANS 3
VITRY en CHAROLAIS 2	LAIZE 2	LE CREUSOT 3	SENNECEY le GRAND 3	ST GERMAIN DU BOIS 2
MONTCEAUX l'ETOILE 2	CLUNY FOOT 1	ST FORGEOT 2	VARENNES le GRAND 2	SIMARD 2
ST VINCENT 3	LA CLAYETTE 3	CHAMPFORGEUIL 2	SEVREY 2	ST USUGE 3
TOULON 2	ST MARTIN SENOZAN 2	EPINAC 2	BEY 1	RACING BRESSE SUD 4
ORIONS 2	DOMPIERRE MATOUR 2	JONCY 2	CHALON FC 3	REVERMONTAISE 2
MARMAGNE 3	DUN SORNIN 3	CIRY 3	ST MARCEL 4	SAGY 3
VENDENESSE/ARROUX 2	ST CHRISTOPHE1	ANTULLY 2	LUX 3	CUISEAUX CHAMPAGNAT 2
LES GUERREAUX 2	TRAMAYES 2	ST VALLIER 3	FLAMBOYANTS 2	ABERGEMENT STE COLOMBE 2
GRURY ISSY 2	ESPAC 2	ANFE	ST REMY 3	BEAUREPAIRE 2

Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée **par le biais du module prévu dans Footclubs** jusqu'au lundi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

AMENAGEMENT DES HORAIRES DE MATCHES

La commission rappelle aux clubs que le choix de l'horaire doit obligatoirement se situer dans la ½ journée concernée par l'horaire de référence. Cet horaire s'applique sur toute la saison. En cas de changement, il faudra l'accord de l'adversaire.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

D2B CLUNY US 2 – CRECHES 1 du 01/09/2019 se jouera sur le terrain de CRECHES, match retour inversé.
Droit : 15€

D3A CLUNY US 2 – CRECHES 1 du 01/09/2019 se jouera sur le terrain de CRECHES, match retour inversé.
Droit : 15€

D3D ST SERNIN 3 – BOIS DU VERNE du 01/09/2019 se jouera sur le terrain du BOIS DU VERNE, match retour inversé.
Droit : 15€

D3G OUROUX 2 – CRISSEY 2 du 01/09/2019 reporté au 15/09/2019.
Droit : 15€

TIRAGE COUPE SPORT COMM

Exempts du premier tour qui aura lieu le Dimanche 15 Septembre.

24 équipes de D1 + 9 équipes qualifiées pour le 3^{ème} tour de la Coupe de France.

BOURBON, BUXY, BEY, ST VALLIER, ETANG/ARROUX, FLACE MACON, DOMPIERRE MATOUR, CHAGNY, CUISEAUX CHAMPAGNAT.

RECEVANT	VISITEUR
MONTCEAU L'ETOILE	BOIS DU VERNE
GIVRY/ST DESERT	ISBN
RC BRESSE SUD 2	VENDENESSE LES CHAROLLES
VARENNES ST SAUVEUR	MARMAGNE
UXEAU	NEUVY
JS MACON 2	HURIGNY
CLUNY FOOT	ROMANECHES
VIRE LUGNY	GILLY
TRAMAYES	ST USUGE
GRURY/ISSY	DIGOIN 2
ABERGEMENT STE COLOMBE	VITRY EN CHAROLAIS
CHALON PORTUGAIS	VARENNES LE GRAND
ORIONS	CHARETTE
CLUNY US 2	SANCE
CRECHES	MOROGES
BLANZY US	BEAUREPAIRE
SALORNAY	DEMIGNY
CHASSY MARLY OUDRY	CHATENOY 2
ST MARCEL 3	MELLECEY MERCUREY
IGE	ANTULLY
LA CLAYETTE 2	SGPB
LE BREUIL 2	REVERMONTAISE
LE CREUSOT 2	JONCY
ST MARTIN SENOZAN	TORCY ASJT
TOULON/ARROUX	CHAMPFORGEUIL
POUILLOUX	IGORNAY
SENNECEY LE GRAND 2	ST LEGER LES PARAY
MACON TURCS	CHALON ACF 2
LA ROCHE VINEUSE	ST AGNAN

ST CHRISTOPHE	ST FORGEOT
SEVREY	CHATEAURENAUD
ST BONNET EN BRESSE	MERVANS 2
CHALON FC 3	SAILLENARD
AUTUN FC	VARENNES ST YAN
LAIZE	SIMARD
FLAMBOYANTS	CONDAL
ANFE	LES GACHERES
VENDENESSE/ARROUX	FONTAINES
LES GUERREAUX LA MOTTE	BRANGES
VERDUN	ESPACE
SAGY 2	ST MARTIN EN BRESSE
EPINAC	CLESSE
TEAM MONTCEAU	ST GERMAIN DU BOIS
MALTAT/VITRY	SORNAY 2
CERAMISTE DIGOIN	PARAY 3
EPERVANS	MONTCENIS

Le Président

André GIVERNET

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.